

| | |
|---|---|
|  | Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme |
| | Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale |
| Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme | |

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|--|--|--|
| Date de réception : | Date de demande de pièces complémentaires : | N° d'enregistrement |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

| 1. Identification de la personne publique responsable |
|---|
| Dénomination |
| M. Fabrice VENET, Maire de SAINT MAURICE DE GOURDANS |
| SIRET/SIREN |
| 210 103 784 / 210 103 784 00018 |
| Coordonnées (adresse, téléphone, courriel) |
| Commune de SAINT-MAURICE DE GOURDANS 1, Route de Lyon 01 800 SAINT-MAURICE DE GOURDANS TEL :04 74 61 80 02 MAIL : urbanisme@saintmauricedegourdans.fr |
| Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable |
| M. Fabrice VENET, Maire de SAINT MAURICE DE GOURDANS |
| Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.) |
| Sandrine FREDERICKX, Secrétaire générale |

| |
|---|
| Jean-Michel MASSON, Adjoint à l'urbanisme |
| Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel) |
| Commune de SAINT-MAURICE DE GOURDANS 1, Route de Lyon 01 800 SAINT-MAURICE DE GOURDANS TEL :04 74 61 80 02 MAIL : urbanisme@saintmauricedegourdans.fr |
| 2. Identification du PLU |
| 2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i)) |
| Plan Local d'Urbanisme |
| 2.2 Intitulé du document |
| Modification n°2 du PLU de la commune de Saint-Maurice de Gourdans |
| 2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document |
| PLU en vigueur approuvé le 24 avril 2013 consultable sur le géoportail de l'urbanisme |
| 2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU |
| Saint-Maurice de Gourdans |
| 2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique) |
| Les secteurs concernés par la modification du PLU sont les suivants : |
| Point n°1 : Adapter l'OAP « Cœur de Village » pour faciliter son aménagement opérationnel (modification du périmètre, évolution du programme, prise en compte des nouveaux enjeux du territoire) |
| Point n°2 : Mettre à jour la liste des emplacements réservés |
| Point n°3 : Faire évoluer quelques dispositions du règlement écrit pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme (point non représenté sur la carte) |
| Cf. Annexe 8.1.2 du présent document pour la localisation des secteurs concernés par la modification. |

| |
|---|
| 3. Contexte de la planification |
| 3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables |
| Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ? |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, nom du document et date d'approbation : |
| SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes approuvé le 10 avril 2020 |

| |
|---|
| Le territoire est-il couvert par un SCoT ? |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, nom du SCoT et date d'approbation : |
| Scot du BUCOPA approuvé le 26 janvier 2017 et en cours de révision |
| Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ? |
| <ul style="list-style-type: none"> - Le Plan Climat Air Énergie Territoire de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain adopté le 26 septembre 2019. - Le SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 - Le SAGE Ain aval et affluents, porté par le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents dont le périmètre a été délimité par arrêté inter-préfectoral le 15 novembre 2024 |

| |
|---|
| 3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU |
| Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale |
| 2012 |
| Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas conduisant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale |
| Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? |
| <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la date de l'actualisation |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| <ul style="list-style-type: none"> - Une procédure de mise à jour en août 2016 pour intégrer le périmètre de protection modifié autour de l'Église, classée Monument Historique. - Une modification de droit commun n°1 approuvée le 05 mars 2020 |

- Une mise en compatibilité du PLU liée au projet de Déclaration d'Utilité Publique permettant la mise en service du puits de captage de la Garine.

Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet

La modification de droit commun n°1 approuvée le 05 mars 2020 a permis de mettre à jour et d'adapter le PLU, d'introduire des outils réglementaires de gestion de la densité bâtie dans les zones urbaines et d'intégrer une table de concordance des références au Code de l'Urbanisme dans le règlement écrit du PLU.

Elle a fait l'objet d'une décision de la MRAE n°2019-ARA-KKU-1697 rendue le 25 octobre 2019 ne soumettant pas la modification N°1 à évaluation environnementale.

4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

Modification n°2 du PLU de Saint-Maurice de Gourdans

4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

2 897 habitants en 2022 (source INSEE)

4.2.2 Caractéristiques spatiales – données issues du traitement SIG

| Superficie totale (en hectares) | 2 547,13 | | | |
|------------------------------------|--------------------|--|------------------------------------|---|
| Superficie par zones | Actuellement | | Aucune évolution - Après évolution | |
| | Superficie (en ha) | Pourcentage de la superficie du territoire | Superficie (en ha) | Pourcentage de superficie du territoire |
| zones U | 173,92 | 6,8 % | | |
| zones 1 AU | - | | | |
| zones 2 AU | 10,18 | 0,4 % | | |
| zones A | 1 027,99 | 40,4 % | | |
| zones N | 1 335,04 | 52,4 % | | |
| Total | 2 547,13 | 100 % | | |

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD datant de 2013 ne fixe pas d'objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace.

Il définit les objectifs suivants :

« L'objectif d'environ 2 950 à 3220 habitants au maximum d'ici 2025 doit être respecté pour être compatible avec la capacité de la commune en terme d'équipements et de réseaux publics et pour être compatible avec le SCOT du BUCOPA (taux de croissance annuel

compris entre 1,61% et 1,95%). Ceci implique la construction de 235 à 335 nouveaux logements au maximum. »

4.3 Caractéristiques de la procédure

4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

La modification n°2 du PLU porte sur :

- Une adaptation de l'OAP « Cœur de Village » pour faciliter son aménagement opérationnel (modification du périmètre, évolution du programme, prise en compte des nouveaux enjeux du territoire)
- Une mise à jour la liste des emplacements réservés (point non représenté sur la carte)
- Une évolution de quelques dispositions du règlement écrit pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme

Ainsi, il s'agit de :

- Rectifier l'orientation d'aménagement et de programmation « Cœur du Village » pour adapter son périmètre, faire évoluer la programmation de logements et les accès, les espaces publics, les équipements attendus...
- Adapter le plan de zonage et le règlement écrit en conséquence ;
- Rectifier le règlement écrit (mise à jour des ER, corrections de certains dispositions réglementaires...);
- Modifier le plan de zonage pour tenir des nouvelles distances de bruit issues du nouvel arrêté préfectoral.

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

- Oui
 Non

Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

| |
|---|
| 4.3.4 La procédure a pour objet : |
| - de créer un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et la superficie |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| - de déclasser un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et la superficie |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| - de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et les superficies |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| - de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et les superficies |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| - de créer de nouvelles protections environnementales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les protections et leurs superficies |
| |
| - de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les protections et leurs superficies |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| 4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet |
| - Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| - Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

| |
|---|
| Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| 4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1) |
| - Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet |
| - Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| 4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur |
| - Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la rubrique 3.1 , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| - Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| 4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les effets |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

| 5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure | | | |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| 5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par : | | | |
| | Oui | Non | Si oui, précisez |
| Les dispositions de la loi montagne | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Les dispositions de la loi littoral | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | « Basse Vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône » |

Annexe II

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | | | « Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon » « Steppes de la Valbonne » |
| Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Site classé le 03/1/1990 « Confluent de l'Ain et du Rhône » |
| Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Plan des Surfaces Submersibles (PSS Rhône) 16/08/1972. Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) approuvé le 12/01/2005. PPRI en cours de révision. |
| Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 4 ICPE : - SOFINTHER - PAPREC GRAND EST - DEMOLITION AUTO CALARD - GAEC DE ROUILLAT |
| Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

| | | | |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Périmètre délimité des abords instauré le 24 avril 2013 autour de l'église Saint-Maurice (monument historique classé – servitude AC1) |
| Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La commune est concernée par 10 zones humides.</p>  |
| Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Sur la commune de Saint-Maurice de Gourdans, des corridors écologiques d'enjeu régional sont identifiés au SRADETT.</p>  |
| Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>ZNIEFF de type 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rivière d'Ain de Neuville à sa confluence - Pelouses sèches de la Valbonne - Pelouses sèches de la Valbonne - Milieux alluviaux et îlot de la Ferrière - Îlot et forêt riveraine de l'île de Méant <p>ZNIEFF de type 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Basse vallée de l'Ain |

Annexe II

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> - Ensemble forme par le fleuve Rhône, ses lones et ses brotteaux a l'amont de Lyon - Steppes de la basse vallée de l'Ain et de la Valbonne |
| Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Autre protection | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| 5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par : | | | |
| | Oui | Non | Si oui, précisez |
| Les dispositions de la loi montagne | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Les dispositions de la loi littoral | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | . |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Autre protection | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| 5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité : | | | |
| | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

Annexe II

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Autre protection | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| 5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ? | | | |
| <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non | | | |
| Si oui, précisez : | | | |
| | | | |

| 6. Auto-évaluation |
|---|
| L'auto-évaluation doit identifier les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et expliquer pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement. |
| <i>Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).</i> |

| 7. Autres procédures consultatives |
|--|
| 7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées |
| juin 2025 |
| 7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives) |
| |
| 7.3 Procédure de participation du public envisagée |
| - enquête publique <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - participation du public par voie électronique <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser lesquelles |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| - autre, préciser les modalités |
| |

| 8. Annexes | | |
|---------------------------------|--|-------------------------------------|
| 8.1 Annexes obligatoires | | |
| 1 | Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (rubrique 2.5). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | L'auto-évaluation (rubrique 6) | <input checked="" type="checkbox"/> |

Annexe II

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
| 4 | Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i> Document consultable sur le géoportail de l'urbanisme | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant | | |
| Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent | | |
| | | |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

(personne publique responsable)

| | | | |
|---------|---------------------------|--------|------------|
| Fait à | Saint-Maurice de Gourdans | le, | 17/07/2025 |
| Nom | VENET | Prénom | Fabrice |
| Qualité | Maire | | |

Signature

